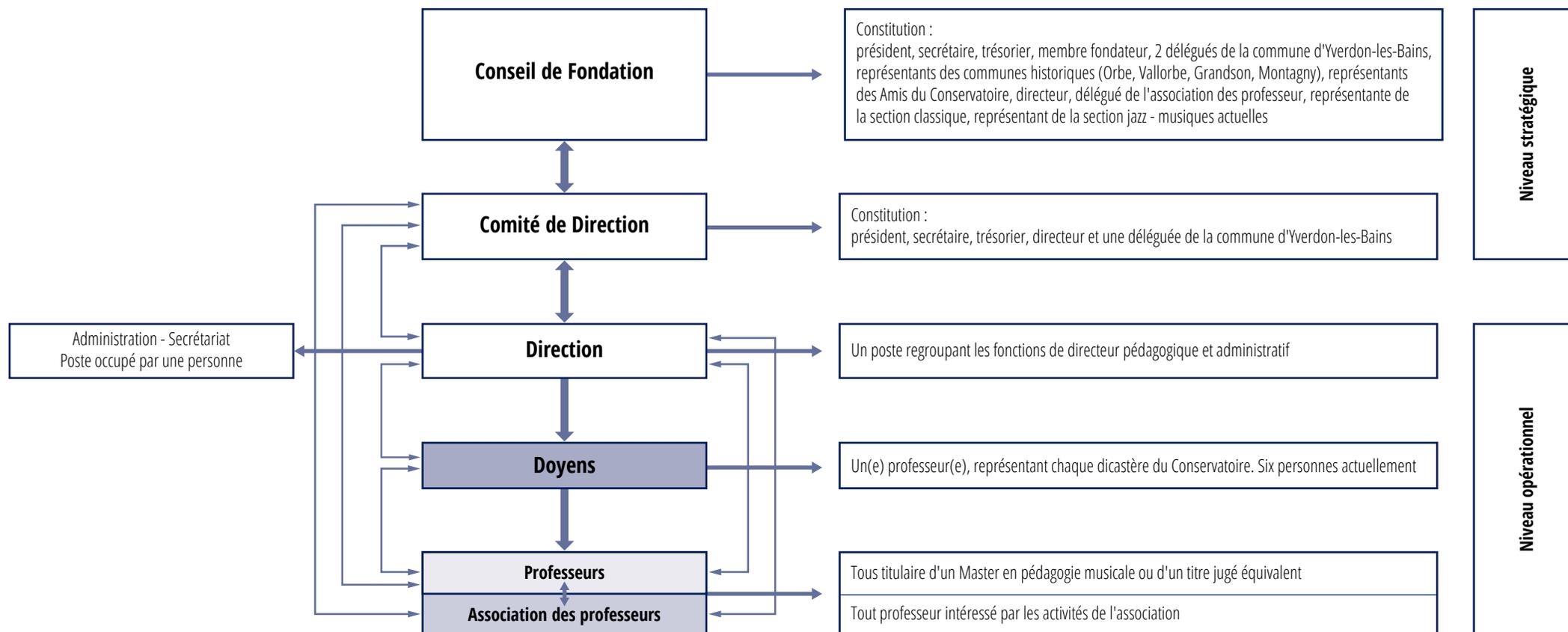




ORGANIGRAMME

Le Conservatoire de Musique est une Fondation indépendante de droit public,
membre de l'ASEM et de L'AVCEM, reconnue entièrement et pleinement par la FEM



Les prérogatives et fonctions du Conseil de Fondation ainsi que du Comité de Direction sont détaillées dans les Statuts du Conservatoire ainsi que dans le Règlement du Comité de Direction.